

## Déclaration des élus SNES-FSU à la CAPA du 21 décembre 2012

Malgré le changement de président et de gouvernement, force est de constater que la catégorie des conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO est toujours autant malmenée et méprisée.

L'hécatombe continue, des CIO ferment ou sont fusionnés quelquefois dans des conditions brutales notamment dans l'académie de Lille et de Versailles. Concernant les postes, aucun rattrapage n'a été prévu pour enrayer l'hémorragie opérée depuis 2005 pire dans l'annexe du projet de loi de V Peillon concernant les moyens de son application la catégorie des copsy n'apparaît pas. Ce n'est pas la modeste augmentation des postes au concours qui rassurera la profession en permettant le passage de 5 co-psy non remplacés sur 6 sortant de formation à seulement 2 sur 3 !!!

Le processus de labellisation se poursuit et toujours dans les mêmes conditions c'est à dire sans concertation ou simplement en informant les collègues quand les conventions ont été signées. Un exemple de ce mépris : dans le Cher les personnels après des demandes répétées et insistantes ont obtenu de faire des propositions d'amendements à la convention proposée mais aucun retour n'a été fait de la prise en compte de ces amendements...

Nous avions demandé un moratoire pour en faire un bilan et mesurer l'impact des changements induits pour les élèves en formation initiale mais les labellisations ont continué, et toujours sans concertation avec les personnels. Bien pire! La note du CAS qui en fait le bilan ne propose que de reconduire le dispositif existant au mépris des problèmes signalés.

D'autre part, le projet de loi sur la refondation de l'Ecole rendu public, ne reconnaît pas dans sa version initiale l'engagement de la profession et des services d'information et d'orientation de l'EN pour permettre à tous les jeunes de poursuivre leurs études le plus possible et pour développer le niveau de qualification de toute la jeunesse. En effet, l'article 23 qui est consacré à l'orientation supprime l'alinéa portant sur l'accompagnement réalisé par les conseillers d'orientation-psychologues dans l'élaboration des projets scolaires et professionnels des élèves. Ceci ne peut être interprété que comme la négation du besoin d'une professionnalité spécifique pour aider les élèves à préciser et réaliser leur projet. Le terme de personnels d'orientation, auquel il est fait allusion correspond t-il encore au corps des conseillers d'orientation-psychologues et Directeurs de CIO ?

On peut en douter à la lecture de l'annexe qui traduit les motivations fondamentales de la loi.

Les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO ont totalement disparu de l'énumération des membres de la communauté éducative qui comprend pourtant les associations, les entreprises et toutes les catégories de personnels. Ils sont par ailleurs totalement absents du tableau consacré à la programmation des emplois, envisagée pour les 5 ans à venir.

Quel déni de notre travail quand on sait le temps que nous consacrons au travail personnalisé auprès de tous les élèves en lien avec les équipes éducatives, tout particulièrement pour les jeunes en situation de handicap. Quel décalage avec les attentes des enseignants qui nous sollicitent au quotidien face aux difficultés des élèves!

Cependant les interventions de la FSU et du SNES lors du CSE du 14 décembre ont permis une première avancée et de réintroduire les co-psy dans la communauté éducative (article 23 modifiant l'article L 331-7 du code de l'Education).

Mais il ne faut pas pour autant crier victoire car le projet de loi de décentralisation prévoit de supprimer le réseau public des CIO en le transférant, avec ses missions aux régions et de mettre les personnels sous une double tutelle alors que tout le monde sait que ceci sera ingérable et qu'il s'agit de la préfiguration d'un transfert annoncé!

On ne nous fera pas croire que l'amélioration de l'orientation scolaire impose la suppression du service public d'orientation de l'Education Nationale. La rencontre entre la FSU centre et Mr Bonneau, président de région le 20 octobre a conforté notre appréciation de la situation à savoir que la Région veut contrôler la chaine orientation/formation/emploi et que le transfert des CIO s'opèrera avec un changement de missions (je cite « la région n'est pas qu'un chéquier »).

## Non, le SPO régional (ou territorial) ne sauvera pas les CIO. Il marquera le début de la fusion avec les différentes structures.

Nous demandons le maintien du réseau des CIO dans l'Education Nationale, de préserver le statut et les missions spécifiques des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO, et d'abandonner les projets de décentralisation des CIO et des personnels. Mais il faut aussi une politique volontariste en matière de recrutement afin de multiplier par 2 le nombre des co-psy.

Concernant l'avenir des services dans notre académie, nous souhaitons connaître la réponse faite par le Rectorat au courrier du ministère de juillet concernant des propositions de rationalisation de la carte des CIO.

D'autre part, si le document sur I prof sur le mouvement inter des DCIO comporte des erreurs, qu'il soit donc modifié et que les CIO de Châteaudun et de Joué les Tours réapparaissent. Cela fait partie du rôle des organisations

syndicales de vérifier les documents afin d'assurer une information transparente et juste pour l'ensemble des personnels.

Nous souhaitons également savoir dans quelles conditions le CIO de Romorantin va intégrer la maison de l'emploi : organisation spatiale, y-aura-t-il une salle d'accueil commune avec les autres structures ? Comment sera organisé le temps de travail ?...